PROPOSITIONS 2018
SALAIRES

Vert clair = Obtenu **Vert foncé = Partiellement obtenu**

POUR TOUS LES SALARIÉS

- **+ 2 % sur la valeur du point, à défaut le taux de l'inflation.**
- **Une Augmentation de la prime de juin de 600 points**
- **Prise en charge 1% retraite complémentaire (Article 83)**
- **Faire en sorte que la baisse de cotisations prévue par le gouvernement, génère un gain de pouvoir d'achat pour les salariés du PMU, comme pour la plupart des salariés de l'hexagone.**
- **Remboursement de 80% du titre de transport au lieu de 50%, en incluant les salariés de la Province.**

POUR LES SALARIÉS DU DPCH

- **Une prime de transport mensuelle d'un montant de 300 € (ils font entre 25 et 45 000 KMS par an avec leur véhicule perso, + usure, essence, assurance à leurs frais).**
- **Prime exceptionnelle de 200 € pour chaque grand prix, en raison de l'investissement plus important des collaborateurs sur ces journées.**
- **L'octroi d'un ticket restaurant par journée travaillée, qu'elle soit administrative ou opérationnelle, sans condition de pointage (A suivre).**

POUR RÉPARER LES INJUSTICES :

- **La compensation de la suppression des astreintes.**
- **L'abandon du gel de l'ancienneté pour les salariés de plus de 15 ans**
- **La fin de la discrimination ancienne/nouvelle convention avec l'abandon du gel des salaires pour les salariés rentrés avant 2000.**
- **Un Forfait de 300 points pour les CDS pour chaque journée de travail accomplie le WE et les jours fériés, hors astreinte.**
- **Un véhicule de fonction pour la FDV, les ADA, les Coordonnateurs et les RRDR**
- **Pour les CMH, une RCV et une prime d'entretien du véhicule (comme pour les CDS).**

POUR LES CADRES PENALISÉS PAR L'AUGMENTATION DIFFÉRENCIÉE :

- **La fin de la différenciation de l'augmentation générale entre les Cadres et les Employés/Maitrises.**
- **Etendre une RCV à l'encadrement, pour tous les métiers où elle est possible, à l'image de celle des agences (sans gel de l'ancienneté ni abandon du % d'augmentation annuelle).**
- **Revenir sur la politique de voyage et l'obligation de prendre des billets seconde pour les trajets de moins de 3 H.**

PROPOSITIONS 2018
EGALITE PROFESSIONNELLE

Accord visant à réduire de façon significative les écarts entre les hommes et les femmes :

- **Démarche pour l'obtention d'un Label.**
- **Formation et sensibilisation de tous les managers à l'égalité pro.**
- **Fixer des objectifs de contribution à la réduction des inégalités à tous les managers.**

Sur la rémunération :

- **Engager une action volontariste visant à atteindre un objectif : A travail égal, salaire égal.**
- **Affectation d'une enveloppe chiffrée visant à identifier les situations atypiques et à réduire les écarts.**

Sur la promotion professionnelle et l'augmentation de la part des femmes dans les effectifs, notamment pour l'encadrement :

- **Fixer un objectif de 48 % de femmes dans l'effectif global**
- **Embaucher en priorité des femmes dans les entités où la population féminine est particulièrement sous représentée.**
- **Fixer des objectifs plus volontaristes en termes d'indicateurs («Taux de nomination de femmes à des postes de manager de proximité » à 55%).**
- **Recruter quasi exclusivement des femmes aux postes du comité de direction et au niveau N5/N6 tant que nous ne serons pas à parité.**

Sur l'articulation vie pro / vie perso :

- **Plus de vigilance dans le respect de la consigne de ne pas organiser de réunion avant 9h et après 18h.**
- **Mise en place d'une crèche et d'une conciergerie pour proposer des services de proximité afin de faciliter la vie quotidienne des salariés et répondre aux problèmes de garde des enfants.**

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- **Développement du télétravail**
- **Fin de la mode open space et écoute des salariés qui n'en veulent pas.**
- **Mettre un terme à la réunionite aigues.**
- **Management bienveillant et plus soucieux du mal-être au travail**
- **Allègement impératif des taches des salariés devant absorber la charge de travail en cas de suppressions de postes.**
- **Organisation de journées découvertes permettant aux familles et aux enfants de découvrir l'environnement de travail de leurs parents.**
- **Retenir notre charte de droit à la déconnexion.**
- **Mouvement de grève des transports : 1 h de compensation pour les collaborateurs en heures sur leur compteur chronos.**